



**Communiqué de presse**  
Paris, le 17 septembre 2019

## Appel à projets

# Solutions innovantes pour l'accès à l'énergie renouvelable hors-réseau en Afrique

---

**L'ADEME et l'Agence Française de Développement (AFD) lancent un appel à projets pour les entreprises et/ou ONG ayant des partenaires locaux en Afrique. L'objectif est de soutenir financièrement des projets d'accès à l'énergie renouvelable en Afrique : électricité et production de chaleur ou de froid. Les dossiers de candidatures peuvent être déposés jusqu'au 16 décembre 2019.**

Près d'un milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'électricité dans le monde. Si ce chiffre est en baisse depuis plusieurs années, il reste particulièrement préoccupant en Afrique. Sur ce continent, le rythme d'électrification reste inférieur à la croissance de la population et le développement des réseaux électriques se cantonne souvent aux zones urbaines ou péri-urbaines.

En 2017, l'ADEME a lancé, à la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, un appel à projets visant à développer des solutions innovantes technologiquement et économiquement adaptées pour un déploiement à grande échelle de l'accès aux énergies renouvelables pour les populations n'ayant pas un accès aux réseaux de distribution de l'énergie. Neuf projets ont ainsi été soutenus, pour un investissement total de 5,8 millions d'euros et un soutien public s'élevant à 1,8 million d'euros (<https://www.ademe.fr/solutions-innovantes-lacces-a-lenergie-hors-reseaux>).

Le lancement de la première édition a suscité une forte mobilisation des acteurs concernés par cette problématique, avec près d'une centaine de projets déposés. Cet engouement prouve que des solutions innovantes existent déjà mais que certains leviers, notamment réglementaires et financiers, restent à actionner.

Au vu du succès rencontré, l'ADEME et l'AFD ont décidé de lancer un second appel à projets afin de renforcer la dynamique existante, de soutenir le développement de nouvelles innovations dans la perspective de leur déploiement à plus grande échelle en Afrique.

Cet appel à projets s'adresse à des entreprises et/ou ONG ayant des partenaires locaux. Il couvre les deux grands axes de l'accès à l'énergie que sont l'électricité et les formes durables de production de chaleur ou de froid.

**Les projets à déposer avant le 16 décembre devront mettre en œuvre des technologies et/ou organisations innovantes, génératrices d'activités économiques pérennes, et réduisant leur empreinte environnementale sur l'ensemble du cycle de vie.**

**Tout type d'innovation (technologique, sociale, pédagogique, sur le financement, sur la tarification et le plan d'affaire, dans les modes d'intervention, dans le suivi/la maintenance des installations...) est éligible.**

**Une enveloppe de 1 600 000 € sera dédiée aux projets lauréats, avec l'objectif d'apporter un soutien financier à une dizaine de projets.**

**L'appel à projets est disponible sur le site de l'ADEME au lien suivant :**

**<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/SollnAE2019-103>**

**Date de clôture : 16 décembre 2019**

**Contact presse ADEME : 01 58 47 81 28 / [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)**

**Contact presse AFD : Anne Barthelemy [barthelemya@afd.fr](mailto:barthelemya@afd.fr)**

#### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  [@ademe](https://twitter.com/ademe)**

#### **L'AFD EN BREF**

Institution financière publique et solidaire, l'Agence Française de Développement (AFD) est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer français.

Intervenant dans de nombreux secteurs -énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation-, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 115 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne plus de 4000 projets de développement. En 2018, elle a engagé 11,4 milliards d'euros au financement de projets. [www.afd.fr](http://www.afd.fr)